

Plan d'études cadre master psychomotricité**Domaine :** *Travail Social***Filière :** *Psychomotricité***1. Application de la méthodologie professionnelle _ M11 2025-2026****Code :** T.PM.SO354.311.F.20**Type de formation :** Master**Niveau :** module de base**Type :** module principal**Caractéristiques :** module obligatoire**Organisation temporelle du stage :** 3^{ème} semestre du MSc en Psychomotricité, 1 jour ou deux ½ journées par semaine**2. Organisation****Crédits ECTS :** 10**Langue principale d'enseignement :** Français**3. Pré-requis**Avoir validé les modules M8 *Exercice professionnel A* et M9 *Exercice professionnel B*.**4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage**

Ce module fait partie de l'axe *Formation pratique et approche clinique*. Il permet aux étudiant-e-s de consolider leurs compétences et attitudes professionnelles dans un contexte d'intervention spécifique. Il invite également les étudiant-e-s à formuler des hypothèses de compréhension et propositions d'intervention dans le cadre des problématiques rencontrées sur un terrain spécifique, en se référant aux contenus théoriques et méthodologiques étudiés à l'école.

Objectifs d'apprentissage du module :

1. Appliquer et ajuster les gestes professionnels à la relation clinique et thérapeutique
2. Planifier, structurer, réaliser et évaluer ses interventions en intégrant les cadres légaux et déontologiques
3. Concevoir son intervention en la co-construisant avec les partenaires concerné-e-s
4. Analyser le déroulement et les résultats de son intervention dans une perspective rétrospective et prospective

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1c** : Créer un environnement favorable dans les interactions, en mobilisant et ajustant ses propres ressources psychocorporelles
 - **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement
2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes

¹ Se référer au profil de compétences, annexe 1 du plan d'études cadre de la filière Psychomotricité

- **2a** : Mettre en œuvre des activités dans les domaines médico-thérapeutique et pédago-thérapeutique, du conseil et du soutien, en s'appuyant sur la méthodologie professionnelle
 - **2c** : Concevoir des actions adaptées à la singularité et à la complexité de chaque situation professionnelle
 - **2e** : Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice
3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles
- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
 - **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles
 - **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations
4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers
- **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions
 - **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles
5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
- **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels
 - **5c** : Identifier ses besoins en matière de développement professionnel et mettre en œuvre les actions nécessaires
6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société
- **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques
7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés
- **7b** : Sensibiliser, conseiller les usager·ère·s et leur entourage, les partenaires professionnels en matière de psychomotricité à chaque âge

L'étudiant·e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module permet l'appropriation de la posture professionnelle sur le terrain, il s'inscrit dans un processus qui se poursuivra au semestre suivant (Module 14 *Conduite et analyse des interventions*). Il comprend de la formation sur le terrain et les enseignements suivants :

- Séminaires cliniques d'analyse collective de la pratique
- Séminaires bilan : Séminaire-pratique sur le processus d'investigation en psychomotricité
- Psychomotricité et troubles du spectre autistique
- Travail du jouer

- Jeu, interaction et communication
- Emotion et relation psychomotrice
- Présentations de pratiques professionnelles
 - Psychomotricité et troubles des conduites alimentaires
 - Psychomotricité avec les bébés
 - Communication alternative et améliorée

Une attention particulière est portée à la mobilisation des ressources théoriques et méthodologiques abordées par l'étudiant-e dans les autres modules de la formation et à leur articulation avec l'expérience pratique.

Les modalités d'encadrement et d'enseignement soutiennent la réflexivité de l'étudiant-e. La praticienne formatrice ou le praticien formateur soutient le processus d'apprentissage et de développement des compétences de l'étudiant-e par une évaluation formative continue.

6. Modalités d'évaluation et de validation²

La validation du module correspond à un résultat suffisant à l'évaluation sommative réalisée par la praticienne formatrice ou le praticien formateur. Celle-ci prend place à la fin du module de formation pratique et clinique, à la fin de semestre d'automne. La praticienne formatrice ou le praticien formateur y procède en s'appuyant sur les objectifs d'apprentissage du module et ceux définis par l'étudiant-e dans le contrat pédagogique tripartite ainsi que sur les éléments transmis par cette dernière-ce dernier dans son auto-évaluation. Elle ou il apprécie globalement son évolution sur l'entier de la période, à partir d'une grille d'analyse critériée établie par la filière. Par sa signature, la praticienne formatrice ou le praticien formateur atteste également avoir pris connaissance de l'autoévaluation que l'étudiant-e réalise dans la même temporalité.

Le cadre de l'évaluation est présenté aux étudiant-e-s au début du module et figure dans les Lignes directrices pour la formation pratique.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module, la participation active des étudiants et la réalisation des travaux demandés sont requis pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant.e.s sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours et, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant.es informé.es.

La présence sur le terrain ou à l'école, est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié.

En cas d'absence (justifiée ou non) correspondant à plus de **20%** du nombre d'heures d'enseignement **ou** du nombre de demi-journées sur le terrain, l'étudiant-e sera tenu-e d'effectuer un travail complémentaire défini par les coordinatrices de module ou un complément de temps de présence sur le terrain.

Le taux d'absence aux d'enseignement est calculé séparément du taux d'absence en formation pratique. 80% de présence sont requis pour chacune de ces deux parties.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les cas particuliers ou de force majeur restent réservés.

² Des éléments complémentaires figurent dans les Lignes directrices pour la formation pratique

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant-e obtient la note de F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique. L'étudiant-e est alors informé-e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant-e qui obtient la note F doit répéter le module. La répétition prendra une autre forme que la répétition des activités du module. Elle est définie pour chaque étudiant-e individuellement par les co-coordinatrices du module en collaboration avec la-le praticien-ne formateur-trice concerné-e. Elle aura lieu pendant le 4^{ème} semestre de formation.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Seul le suivi (et non la réussite) du présent module (M11) est un pré-requis à l'accès au module de formation pratique se poursuivant sur le même terrain (M14 – Conduite et analyse des interventions cliniques). Cependant, le module M14 ne peut être validé avant que l'étudiant-e ait validé le module M11 par une évaluation suffisante.

L'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré uniquement dans un but de reformulation et de correction dans l'autoévaluation. Elle est interdite dans le contrat tripartite. En cas d'utilisation,

- les étudiant·e·s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'explicitier leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme moodle, en cours par les enseignant-e-s ou sur le terrain par les praticiennes formatrices et les praticiens formateurs.

10. Enseignant-e-s

- Formation sur le terrain, la praticienne formatrice ou le praticien formateur
- Séminaires cliniques, des thérapeutes en psychomotricité invités et de membres du corps enseignant de la filière, assurant l'analyse collective de la pratique
- Séminaires bilan, Séminaire pratique sur le processus d'investigation en psychomotricité, Stéphane Ciompi et Elodie Maillard
- Travail du jouer : Jeu, interaction et communication, Aude Hussy

- Emotion et relation psychomotrice, Isabelle Charpine
- Psychomotricité et troubles du spectre autistique, Aude Hussy
- Troubles des comportements alimentaires, Karinne Piemontesi
- Psychomotricité avec les bébés, Rachel Favre
- Communication alternative et améliorée, Sylvie Schiagno

Coordinatrice de module : Aude Hussy

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2025